



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 16/01/2024
Et
Publication ou notification du :
16/01/2024

L'an 2024, le 15 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/01/2024.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : BARDOU Julien (procuration à PRUNIER Stéphane), PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges)

Absent : BOUILLER Dylan,

A été nommée secrétaire : FOURNIER Alexandra

2024-01-05 – Location d'un BOX situé 2 Impasse Bel Air à Foussignac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'une maison et de BOX appartenant à Monsieur FORGEAU Gérard.

Le BOX est situé au 2 Impasse Bel Air à Foussignac, il est cadastré AA100 pour une superficie de 88 m².

Il expose qu'il est loué à Monsieur et Madame HIVERT Gérard depuis le 01/08/2023.

Le bail a été signé pour une période de six mois et Monsieur et Madame HIVERT souhaitent prolonger cette location pour une période de six mois également, à savoir du 01/02/2024 au 31/07/2024

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer un nouveau bail de six mois pour la location pour le BOX situé 2 Impasse Bel Air à Foussignac, à savoir du 01/02/2024 au 31/07/2024

DECIDENT de laisser le montant du loyer mensuel à 80,00 €

AUTORISENT Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes concernant les loyers mensuels versés par les locataires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/01/2024
Le Maire
Georges DEVIGE

